

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

RENDRE EFFECTIF LE DROIT AU LOGEMENT - (N° 2601)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE11

présenté par

M. Cinieri, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Cattin, M. Viry, M. Sermier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bony, M. Boucard et M. Vatin

ARTICLE 6 :

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer cet article 6 afin de rester à l'équilibre actuel qui est déjà très contraignant pour les collectivités.